Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200943-20260625-DELIB2026_061-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LANCIEUX
Côtes d'Armor

| Date de convocation | Nombre de conseillers |
|---|---|
| 19/06/2026 | |
| **Date d'affichage convocation** 19/06/2026 | En exercice : 19<br>Présents : 16<br>Votants : 19 |

**VOTE**

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marianne DAIGNAN, Maire.

**Présents** : Marianne DAIGNAN, Anne-Sophie CHALMEL, Denis PIERRE, Jean-Yves HERVÉ, Aude BOURGET, Pierrick BEAULIEU, Jean-Yves CHAUFOUR, Michel-Eric EHRLICH, Monique FREBOURG PELOU, Patrick GUY, Florence LEGENDRE, Camille PELLEAU, Laurent TIERCEAU, Marc WARENGHEM, Patrick DALLENNES, Nathalie PINAULT.
**Représentés :** Françoise CHAPLET donne procuration à Anne-Sophie CHALMEL, Julie FONTAINE donne procuration à Camille PELLEAU, Christelle GAGNEUX donne procuration à Patrick DALLENNES
**Absents non représentés :** /
**Secrétaire :** Jean-Yves CHAUFOUR

**Délibération n° 2026-061**

## Désignation du représentant au sein de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2121-22,
Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des différences instances communautaires.

La Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres de l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Madame le Maire propose de nommer Mme Anne-Sophie CHALMEL comme représentante de la commune à cette commission.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME Anne-Sophie CHALMEL, membre de la CLECT.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Marianne DAIGNAN, Maire

Jean-Yves CHAUFOUR, secrétaire

MAIRIE de LANCIEUX 22770 (Côtes-d'Armor)

*Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie le* 01/07/2026
*et de la transmission au représentant de l'Etat le* 01/07/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*